

De: centrecrisesanitaire
Envoyé: mardi 12 mai 2020 18:24
À: centrecrisesanitaire; ARS971-ALERTE; ARS972-ALERTE; ARS976-ALERTE; ARS-974-ALERTE; ARS14-ALERTE; ARS2A-ALERTE; ARS35-ALERTE; ARS45-ALERTE; ARS59-ALERTE; ARS69-ALERTE; ARS973-ALERTE; ARS-BFC-ALERTE; ARS-GRANDEST-ALERTE; ARS33-ALERTE; ARS75-ALERTE; ARS31-ALERTE; ARS13-ALERTE; ARS44-ALERTE; CHAMPION, Etienne (DG ARS HDF); COIPLLET, Jean-Jacques (ARS-PDL/DG); DE BORT, Clara (ARS-GUYANE); DEMESTER, Philippe (ARS-PACA/DG); DENUX, Valérie (ARS-GUADELOUPE); DESAILLY-CHANSO, Marie-Ange (ARS-GRANDEST); GARDEL, Christine (ARS-NORMANDIE); GRALL, Jean-Yves (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE); HABERT, Laurent (ARS-CVL); LADOUCE, Martine (ARS-REUNION); LAFORCADE, Michel (ARS-NA/DIRECTION GENERALE); LECENNE, Marie-Hélène (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE); MULLIEZ, Stéphane (ARS-BRETAGNE/DIR-GENERALE); PRIBILE, Pierre (ARS-BFC/BFC/DG); RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG); ROUSSEAU, Aurélien (ARS-IDF/DIRECTION-GENERALE/CABDIR); VIGUIER, Jérôme (ARS-MARTINIQUE); VOYNET, Dominique (DIRECTION MAYOTTE); ARS971-CRISE; ARS-MAYOTTE-CRISE; ARS-REUNION-CRISE; LD-ARS CRISE (Metropole) 2017
Cc: ARSZONE13-DEFENSE; arszone33-alerte; ARSZONE35-ALERTE; ARSZONE54-ALERTE; ARSZONE59-DEFENSE; ARSZONE69-ALERTE; ARSZONE75-ALERTE; ARSZONE972-DEFENSE; ARSZONEOI-ALERTE; Agence de santé Wallis et Futune; ARASS PF; ATS Saint Pierre et Miquelon; DASS Nouvelle Calédonie; KLEIN, François (DGS/MOM); veille@sante.gov.pf
Objet: [COVID-19]MINSANTE/CCS n°2020_103 : fiches actualisées à propos des recommandations applicables dans les services de psychiatrie et les établissements sanitaires autorisés en psychiatrie ET de l'adaptation de l'activité de greffe
Pièces jointes: Covid-19 fiche déconfinement psychiatrie (12052020 v1).pdf; Covid-19 fiche greffe (12052020 v1).pdf

- Pour action et information -

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe deux fiches actualisées portant sur :

- **Les recommandations applicables en période de déconfinement dans les services de psychiatrie et les établissements sanitaires autorisés en psychiatrie.**

Cette fiche vise à proposer des éléments d'orientation, à adapter en fonction des situations locales, concernant l'organisation des prises en charge en ambulatoire et en présentiel dans les services de psychiatrie, dans le cadre du déconfinement entamé à partir du 11 mai 2020 et en situation de poursuite de la circulation du COVID-19.

Durant la phase actuelle, les établissements de santé autorisés en psychiatrie devront poursuivre les objectifs suivants :

- Former au respect des mesures visant à limiter la propagation du virus, et en particulier limiter au maximum les regroupements de patients en milieu hospitalier et donc privilégier les alternatives à l'hospitalisation ;
- Recenser les publics les plus mis en difficulté par la crise et le confinement pour leur apporter prioritairement des réponses en termes de soins psychiatriques, addictologiques, somatiques ;
- Prendre contact de manière proactive avec les structures médico-sociales et sociales partenaires afin d'articuler la reprise des activités conjointement avec ces structures ;
- Maintenir et renforcer une offre de prise en charge pour les professionnels de santé fortement mobilisés par la gestion de la crise.

Cette fiche propose en annexe un focus sur des populations spécifiques, concernant la périnatalité, les enfants et les adolescents, les personnes âgées, les personnes placées sous main de justice, ainsi que sur les pathologies duelles psychiatrie-addiction.

Nous vous remercions de bien vouloir faire remonter au bureau R4 de la DGOS les difficultés de mise en œuvre de ces recommandations que vous pourriez rencontrer.

- **L'adaptation de l'activité de greffe intégrant la reprise de l'activité de greffe rénale.**

Depuis le début de l'épidémie de COVID 19, l'activité de greffe rénale n'était plus préconisée sauf pour les greffes pédiatriques, suite aux recommandations de l'Agence de la Biomédecine (ABM) en accord avec le ministère des solidarités et de la santé, les ARS, les représentants des professionnels de santé et des patients.

Dans le cadre du déconfinement, de nouveaux travaux ont été réalisés sur la greffe rénale sous l'égide de l'ABM en concertation avec les professionnels et les patients.

Dans le cadre de ces travaux, de nouvelles préconisations (accessibles sur le site de l'ABM : https://www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/recommandations_abm_reprise_greffe_renale_11_mai_2020.pdf) ont été élaborées et il est désormais proposé de reprendre progressivement l'activité de greffe rénale sous conditions précisées dans la fiche.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

signé

Centre de crise sanitaire

Sous-Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54 _

centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



Les activités du CORRUSS sont certifiées ISO 9001- version 2015

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !